

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme des CISP : consolider un maillon essentiel du parcours vers l'emploi

Le Gouvernement wallon a approuvé, en première lecture, sur proposition du Ministre de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, l'avant-projet de décret relatif aux Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP). Le texte vise à réformer le rôle des CISP pour en faire des acteurs de première ligne dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, tout en améliorant la coordination des parcours, la lisibilité de l'offre de formation et l'efficacité des moyens publics engagés. Cette réforme s'inscrit donc clairement dans la mise en œuvre du "parcours vers l'emploi", ligne directrice de l'ensemble des réformes menées par le Ministre: réforme de l'accompagnement du chercheur d'emploi, réforme du maillage territorial des services de proximité, réforme du lien entre Forem et CPAS, réforme des aides à l'emploi, réforme des aides à la formation, et aujourd'hui réforme des CISP. L'objectif est que chaque chercheur d'emploi bénéficie d'un accompagnement individualisé et suive un parcours plus cohérent, plus responsabilisant, mieux coordonné et davantage orienté vers un retour durable à l'emploi ou à la formation.

La réforme confirme aussi pleinement la mission des CISP : accompagner les personnes qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à l'emploi. Grâce à un suivi pédagogique, social et individualisé, les centres aident chaque stagiaire à reprendre confiance, à développer ses compétences, à construire un projet professionnel réaliste et à progresser dans un parcours vers l'emploi coordonné entre plusieurs opérateurs.

Elle recentre prioritairement le dispositif sur les chercheurs d'emploi dont l'employabilité est considérée comme faible ou très faible.

« Les CISP sont des acteurs indispensables parce qu'ils travaillent chaque jour avec des personnes qui ont souvent connu des parcours difficiles et qui ont besoin d'un accompagnement de proximité. Mais je souhaite également qu'ils s'inscrivent davantage dans une logique de parcours vers l'emploi, même si ce parcours passe par plusieurs formations préalables pour les personnes très éloignées du marché de l'emploi. Car la formation professionnelle n'a pas pour unique vocation de former, elle doit aussi insérer, immédiatement ou par étapes. Préserver la première mission des CISP n'exclut pas l'exigence de qualité, d'efficacité et de bonne utilisation des moyens publics. Au contraire, c'est en renforçant le rôle des CISP que nous pouvons offrir davantage d'opportunités à celles et ceux qui en ont le plus besoin », souligne Pierre-Yves Jeholet.

Des parcours mieux coordonnés avec le Forem

Afin de garantir la logique de la participation à un véritable "parcours vers l'emploi", la collaboration, entre les CISP, le Forem, ou, le cas échéant, les CPAS, est renforcée afin de mieux coordonner l'accueil et l'accompagnement des stagiaires vers les parcours les plus adaptés à leur situation. Lorsqu'une personne se présente directement auprès d'un CISP sans avoir été adressée par le Forem ou un CPAS, son entrée en formation fera l'objet d'une validation préalable par l'un de ces organismes.

Les CISP auront également accès au dossier unique du Forem et devront le compléter avec les informations relatives aux formations suivies par les personnes qu'ils accompagnent, afin d'améliorer la continuité du parcours et le partage des informations utiles au parcours vers l'emploi. Chaque CISP conclura également un contrat d'objectifs avec le Forem pour une durée de trois ans. Celui-ci fixera ses priorités, ses engagements pédagogiques, ses partenariats et les résultats attendus. L'offre de formation sera programmée en fonction des besoins des chercheurs d'emploi, des territoires et du marché du travail, avec un plafond global de **5,7 millions d'heures agréées et subventionnées**.

Un cadre renforcé pour mieux accompagner les stagiaires

Pour permettre aux CISP d'exercer pleinement leur mission auprès des publics les plus éloignés de l'emploi, le Gouvernement souhaite leur offrir un cadre plus lisible, plus stable et davantage tourné vers les résultats. Derrière cet objectif se trouve une priorité simple : permettre à davantage de stagiaires de progresser vers l'emploi, une qualification ou une autre formation professionnalisante.

Dans ce cadre, l'agrément des centres et de leurs filières s'inscrira dans une logique pluriannuelle, assortie d'objectifs clairement définis. Chaque centre disposera ainsi d'un cadre lui permettant d'identifier ses priorités, ses engagements pédagogiques, ses partenariats et les résultats attendus.

L'évaluation des centres portera sur la qualité de l'accompagnement, la mise en œuvre du contrat d'objectifs, la collaboration avec le Forem et les sorties vers l'emploi ou la formation. En cas de difficultés, des mesures d'accompagnement et d'amélioration seront privilégiées.

La réforme ne se limite pas à renforcer les exigences du dispositif. Le Gouvernement s'est également attaché à offrir aux CISP un cadre budgétaire stabilisé et davantage prévisible. Grâce à une trajectoire de financement pluriannuelle et à la revalorisation progressive du taux horaire, les centres disposeront d'une meilleure visibilité pour développer leurs projets, investir dans leurs équipes et poursuivre leur mission au service des publics les plus éloignés de l'emploi. Cette visibilité renforcée doit permettre aux centres de se concentrer sur l'accompagnement des stagiaires plutôt que sur les incertitudes liées à leur financement.

Ainsi, l'objectif n'est pas de remettre en cause la vocation sociale des CISP, mais de leur donner les moyens d'agir dans un cadre plus cohérent, plus lisible et mieux articulé avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation.

Pierre-Yves Jeholet se veut donc rassurant : *« Cette réforme est le fruit d'une large consultation du secteur. Mon objectif est de donner aux CISP les moyens de se concentrer pleinement sur leur mission première, à savoir accompagner des femmes et des hommes sur le chemin d'une nouvelle perspective professionnelle. Je veux que chaque euro investi serve davantage l'insertion et que chaque heure de formation rapproche concrètement un stagiaire de l'emploi, d'une qualification ou d'une formation professionnalisante. Une ambition à la hauteur des enjeux : des parcours plus cohérents, des résultats mieux valorisés et des opportunités renforcées pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. »*

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79